Annexe Communication

**Communication FSMA\_2019\_27 du 27/08/2019 (mise à jour 01/06/2023)**

Questionnaire destiné à l’évaluation périodique de l’expertise adéquate et de l’honorabilité professionnelle des responsables d’une fonction réglementée auprès d’une société de gestion d’OPC(A)

Les responsables des fonctions réglementées auprès d’une société de gestion d’OPC(A) doivent disposer de l’honorabilité professionnelle nécessaire et de l’expertise adéquate à l’exercice de leur fonction. En cas de mandat à durée indéterminée ou à durée déterminée avec reconduction tacite, il revient tant à l’entreprise qu’à la FSMA d’évaluer si ces exigences continuent d’être satisfaites. Cette évaluation par la FSMA a lieu tous les 6 ans.

Nous vous prions dans ce contexte de compléter le présent questionnaire pour tout responsable d’une fonction réglementée dont la dernière évaluation par la FSMA de l’honorabilité professionnelle et de l’expertise adéquate à l’exercice de sa fonction remonte à 6 ans.

Ce questionnaire comporte deux volets, chacun devant être rempli.

* Êtes-vous ***responsable d’une fonction réglementée pour laquelle vous avez été désigné pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée avec reconduction tacite*** ? Le ***volet A*** vous est destiné.

 Vos réponses à ce questionnaire nous sont nécessaires pour évaluer le maintien de votre expertise adéquate et de votre honorabilité professionnelle.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Il est important que vous répondiez à toutes les questions de manière sérieuse, véridique et complète.****La qualité de vos réponses aura une grande influence sur le temps de traitement de votre notification.**Dans vos réponses, vous devez mentionner **toutes** les informations dont vous estimez raisonnablement qu'elles sont pertinentes pour notre évaluation. Ce faisant, la FSMA tiendra compte des circonstances spécifiques et des explications que vous fournissez. |

Si vous n'êtes pas certain que certaines informations soient pertinentes, mieux vaut les mentionner malgré tout, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis pas (ou plus) pertinentes. La FSMA basera sa décision sur une évaluation globale et pondérée de toutes les informations en sa possession. Nous prendrons en considération les éventuelles circonstances atténuantes, la mesure dans laquelle les faits vous sont imputables, les mesures qui ont été prises pour solutionner les problèmes, le temps écoulé depuis les faits, … Nous pouvons également vous inviter à un entretien.

* Êtes-vous ***la société de gestion d’OPC(A) qui*** ***a désigné pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée avec reconduction tacite un responsable d’une fonction réglementée*** ? Veuillez dans ce cas remplir le **volet B**.

En tant que société de gestion d’OPC(A) qui a nommé pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée avec reconduction tacite un responsable d’une fonction réglementée, vous devez vous assurer que la personne proposée dispose de l'expertise adéquate et l’honorabilité professionnelle.

|  |
| --- |
| **Il est conseillé de compléter ce document sur ordinateur.** |

***Nous respectons votre vie privée***

|  |
| --- |
| **Traitement des données à caractère personnel**Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2023-04/fsma_politiquevieprivee_honorabilite.pdf). La FSMA collecte les données à caractère personnel demandées aux fins de l’exercice de son contrôle du respect des exigences en matière d’honorabilité professionnelle et d’expertise adéquate, ainsi que prévu par les articles 39, 199, 211 et 227 de la loi OPCVM ainsi que les articles 25, 102, 206, 317, 324, 334 et 335 de la loi OPCA. Vous trouverez dans notre [Politique vie privée](https://www.fsma.be/sites/default/files/media/files/2023-04/fsma_politiquevieprivee_honorabilite.pdf) de plus amples explications sur vos droits en matière de vie privée ainsi que sur la manière dont vous pouvez les exercer. *Au cas où vous mentionneriez des données à caractère personnel de tiers dans le présent questionnaire et/ou dans le document explicatif qui l’accompagne, nous vous prions de prévenir ces personnes que leurs données à caractère personnel ont été communiquées à la FSMA et que cette dernière les traitera conformément à la Politique vie privée qu’elle applique dans le cadre de ses évaluations Fit & Proper et qui est consultable sur son site web.* |

**Volet A : Vous êtes responsable d’une fonction réglementée pour laquelle vous avez été nommé pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée avec reconduction tacite**

# Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères

☐ Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères. Je suis conscient que la non‑communication ou la falsification d’informations peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA de mon honorabilité professionnelle et mon expertise adéquate.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Sans la déclaration ci-dessus, ce document n'est pas valable.** Veuillez donc **toujours** cocher la déclaration ci-dessus. Cela permettra d'éviter des retards inutiles dans le traitement de votre notification. |

# Votre fonction

## Vous êtes …

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[1]](#footnote-1) |  |
| Sexe |  |
| Domicile |  |
| N° de téléphone |  |
| Adresse e-mail (professionnelle) |  |

## Vous exercez la fonction réglementée au sein de …

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’établissement** |  |
| **Numéro d’entreprise** |  |

Toute mention “l’établissement” dans le présent questionnaire fera référence à l’entreprise ci-dessus.

## Vous exercez la fonction réglementée en qualité de …

|  |  |
| --- | --- |
| **Votre fonction****(Indiquez toutes les options qui vous sont applicables)** | [ ]  Administrateur non exécutif[ ]  En qualité d’administrateur indépendant au sens de UCITS V[[2]](#footnote-2)[ ]  Administrateur exécutif[ ]  Membre du comité de direction☐ Dirigeant effectif (personne exerçant une fonction clé)[[3]](#footnote-3) ☐ Dirigeant effectif d’une succursale étrangère (Espace économique européen)☐ Responsable de la fonction d’audit interne ☐ Responsable de la fonction de gestion des risques ☐ Responsable de la fonction de compliance  |
| **Titre de la fonction** (*= votre fonction telle qu’elle apparaît dans l’organigramme)* |  |

# Vous avez communiqué à la FSMA toutes les informations nécessaires à l’évaluation de votre expertise et de votre honorabilité professionnelle

Vous avez déjà fourni les informations nécessaires pour l’exercice de cette fonction réglementée.

Dans le cadre de l’évaluation périodique de votre honorabilité professionnelle et de votre expertise adéquate, vous pouvez vous référer à des informations et documents déjà communiqués à la FSMA dans le passé (après la publication de la communication FSMA\_2019\_27 du 27 août 2019[[4]](#footnote-4)). Si ces informations ou documents ne reflètent plus votre situation actuelle ou ne sont plus valables, vous devez communiquer à la FSMA une version actualisée de ceux-ci.

## Les informations communiquées précédemment à la FSMA sont toujours valables

|  |
| --- |
| Vous déclarez que les informations communiquées précédemment à la FSMA sont encore valables. |
| N° | Affirmation | Pouvez-vous confirmer que cette affirmation est vraie ? |
| 3.1.1 | Toutes les informations communiquées sous la rubrique « Vous disposez d’une expertise adéquate » du questionnaire « Nomination initiale »[[5]](#footnote-5) sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| 3.1.2 | Toutes les informations communiquées sous la rubrique « Vous êtes honorable professionnellement» du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| 3.1.3 | Toutes les informations communiquées sous la rubrique « Vous savez quels conflits d’intérêts peuvent survenir» du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| 3.1.4 | Toutes les informations communiquées sous la rubrique « Vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la fonction » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |

## Les informations communiquées précédemment à la FSMA ne sont plus valables

Si vous n’avez pas pu confirmer que chacune des affirmations du point 3.1. est correcte, vous devez à nouveau remplir la (les) rubrique(s) concernées du volet A du :

* « *Questionnaire destiné aux candidats à une fonction réglementée auprès d’une société de gestion d’OPC(A)* » ; ou du
* *« Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer auprès des sociétés de gestion d’OPC(A) publics et des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement*. »

Si nécessaire, vous complétez également le document explicatif « honorabilité professionnelle » et/ou le document explicatif « conflits d’intérêts ».

|  |  |
| --- | --- |
| **Je remplis** |  |
| **3.2.1** la rubrique « Vous disposez d’une expertise adéquate » du questionnaire « Nomination initial » | [ ]  Oui[ ]  Non |
| **3.2.2** la rubrique « Vous êtes honorable professionnellement » du questionnaire « Nomination initiale »  | [ ]  Oui[ ]  Non |
| **3.2.3** la rubrique « Vous savez quels conflits d’intérêts pourraient surgir » du questionnaire « Nomination initiale »  | [ ]  Oui[ ]  Non |
| **3.2.4**  la rubrique « Vous pouvez consacrer suffisamment de temps à la fonction » du questionnaire « Nomination initiale » | [ ]  Oui[ ]  Non |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Avant de signer:**[ ]  Avez-vous coché la **déclaration obligatoire** au point 1 ?[ ]  Avez-vous complété correctement et entièrement **toutes les sections** et répondu à toutes les **questions** ?[ ]  Avez-vous complété et joint les **rubriques pertinentes** **du formulaire** *Questionnaire destiné aux candidats à une fonction réglementée auprès des sociétés de gestion d’OPC(A)* ou, si vous êtes compliance officer agréé, du formulaire *Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer* ?[ ]  Avez-vous complété et joint le document explicatif pour toutes les affirmations concernant votre **honorabilité professionnelle** qui ne sont plus (tout à fait) vraies ? [ ]  Dans l’affirmative : avez-vous joint les **annexes** qui s’y rapportent (copie de jugements, etc.) ?[ ]  Avez-vous complété et joint le document explicatif pour toutes les affirmations concernant les **conflits d’intérêts** qui ne sont plus (tout à fait) vraies ?[ ]  Avez-vous joint une **preuve de votre identité** (par ex. une copie lisible de votre carte d’identité ou de votre passeport)? *(non requis si vous avez déjà communiqué précédemment un tel document à la FSMA et s’il est encore valide).*[ ]  Avez-vous joint un **extrait de** **casier judiciaire[[6]](#footnote-6)** délivré **conformément à l’article 596, al. 1er du Code d'instruction criminelle**, destiné à des activités réglementées et **qui ne remonte pas à plus de trois mois** à compter de la communication du présent questionnaire à la FSMA ?[ ]  N’oubliez pas de **signer et dater** le présent questionnaire.**Attention : Vous devez avertir spontanément et immédiatement l’établissement et la FSMA si vos réponses devaient être modifiées en raison de nouvelles circonstances, au moyen du questionnaire destiné à notifier des modifications relatives à l’expertise adéquate ou l’honorabilité professionnelle. Cette obligation s’applique en particulier si la modification des informations fournies peut avoir une influence significative sur votre expertise adéquate et/ou votre honorabilité professionnelle.** |

# Votre signature

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |

**Volet B : Vous êtes l’établissement qui a nommé un responsable d’une fonction réglementée pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée avec reconduction tacite**

# Vous avez communiqué à la FSMA toutes les informations nécessaires à l’évaluation de l’expertise et de l’honorabilité professionnelle du compliance officer agréé

***Attention, vous ne devez compléter cette section 1 que si l’évaluation périodique concerne la fonction de compliance officer agréé. Pour l’évaluation périodique d’une autre fonction réglementée, passez à la section 2 (signature de l’établissement).***

Pour remplir la section 1, vous pouvez vous référer à des informations et documents déjà communiqués à la FSMA dans le passé (après la publication de la communication FSMA\_2019\_27 du 27 août 2019[[7]](#footnote-7)) pour l’exercice de la fonction de compliance officer agréé. Si ces informations ou documents ne reflètent plus la situation actuelle ou ne sont plus valables, vous devez communiquer à la FSMA une version actualisée de ceux-ci.

## Les informations communiquées précédemment à la FSMA sont toujours valables

|  |
| --- |
| Vous déclarez que les informations communiquées précédemment à la FSMA sont encore valables. |
| N° | Affirmation | Pouvez-vous confirmer que cette affirmation est vraie ? |
| 1.1.1 | Toutes les informations communiquées sous la rubrique « Vous estimez que la position du candidat au sein de l’établissement répond aux exigences légales » du questionnaire « Nomination initiale »[[8]](#footnote-8) sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| 1.1.2 | Votre établissement dispose d’une politique de prévention et de gestion des conflits d’intérêts | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| 1.1.3 | Toutes les informations communiquées sous la rubrique « Vous considérez que le candidat dispose des compétences nécessaires pour assumer la responsabilité de la fonction de compliance officer » du questionnaire « Nomination initiale » sont toujours valables. | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |
| 1.1.4 | Vous avez souscrit une assurance de protection juridique[[9]](#footnote-9) | [ ]  Je confirme que c’est vrai. |

## Les informations communiquées précédemment à la FSMA ne sont plus valables

Si vous n’avez pas pu confirmer que chacune des affirmations du point 1.1. est correcte, vous devez à nouveau remplir la (les) rubrique(s) concernées du volet B du « *Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer auprès des sociétés de gestion d’OPC(A) publics et des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement »*. Si nécessaire, vous complétez également les annexes de ce document.

|  |  |
| --- | --- |
| **Je remplis** |  |
| **1.2.1** la rubrique « Vous estimez que la position du candidat au sein de l’établissement répond aux exigences légales » du questionnaire « Nomination initiale »  | [ ]  Oui[ ]  Non |
| **1.2.2** la rubrique « Votre établissement dispose d’une politique de prévention et de gestion des conflits d’intérêts » du questionnaire « Nomination initiale » | [ ]  Oui[ ]  Non |
| **1.2.3** la rubrique « Vous considérez que le candidat dispose des compétences nécessaires pour assumer la responsabilité de la fonction de compliance officer » du questionnaire « Nomination initiale »  | [ ]  Oui[ ]  Non |
| **1.2.4** la rubrique « Vous avez souscrit une assurance de protection juridique[[10]](#footnote-10) » du questionnaire « Nomination initiale » | [ ]  Oui[ ]  Non |

# Signature de l’établissement

***Vous confirmez à la FSMA que…***

[ ]  vous êtes habilité à signer le présent questionnaire au nom de l’établissement ;

[ ]  les réponses aux questions du présent questionnaire sont correctes et complètes (*uniquement si vous avez dû remplir le volet B, section 1*) ;

[ ]  l’établissement est d’avis, se basant sur une évaluation soigneuse et raisonnable, que la personne concernée dispose toujours de l’expertise et de l’honorabilité professionnelle requises, compte tenu de sa fonction ;

[ ]  l’établissement a vérifié avec la diligence voulue que les réponses fournies par la personne concernée dans le volet A du présent questionnaire étaient correctes et complètes.

***Attention !***

**L’établissement avertira spontanément et immédiatement la FSMA au cas où les réponses fournies dans le présent questionnaire ne seraient plus valables, au moyen du questionnaire destiné à notifier des modifications relatives à l’expertise adéquate ou l’honorabilité professionnelle. Cette obligation s’applique en particulier si la modification de l’information fournie peut avoir une influence significative sur l’expertise requise et l’honorabilité professionnelle du responsable de la fonction réglementée ou sur l’aptitude collective du conseil d’administration. Nous vous prions à ce sujet d’accorder une attention particulière aux chapitres relatifs à l’honorabilité professionnelle, aux conflits d’intérêts et au temps consacré à la fonction.**

**N’oubliez pas non plus de mettre la FSMA immédiatement au courant de la cessation de la fonction concernée, au moyen du questionnaire destiné à notifier la cessation d’une fonction réglementée.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Nom du représentant de l’établissement** |  |
| **Prénom du représentant de l’établissement** |  |
| **Fonction au sein de l’établissement** |  |
| **Signature** |  |

# Quelle est la base légale du présent questionnaire ?

La FSMA vous pose ces questions sur la base des articles 39, 199, 211 et 227 de la loi OPCVM ainsi que les articles 25, 102, 206, 317, 324, 334 et 335 de la loi OPCA.

Le présent questionnaire tient compte des Orientations communes de l’EBA et de l’ESMA, publiées le 2 juillet 2021, sur l’évaluation de l’aptitude des membres de l’organe de direction et des titulaires de postes clés.

1. Les personnes qui ne possèdent pas de numéro de registre national belge mentionneront leur date et leur lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir article 24 du Règlement délégué 2016/438 de la Commission. [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’agit d’une personne qui n’est pas un administrateur mais qui exerce une influence directe et déterminante sur la direction de tout ou partie des activités de l’établissement. [↑](#footnote-ref-3)
4. Tous les responsable d’une fonction réglementée à laquelle ils ont été nommés avant la publication de la communication FSMA\_2019\_27 doivent compléter le « *Questionnaire destiné aux candidats à une fonction réglementée auprès d’une société de gestion d’OPC(A)* » ou le « *Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer auprès des sociétés de gestion d’OPC(A) publics et des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement »*. [↑](#footnote-ref-4)
5. « *Questionnaire destiné aux candidats à une fonction réglementée auprès d’une société de gestion d’OPC(A)* » ou le « *Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer auprès des sociétés de gestion d’OPC(A) publics et des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement  »*. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour les sociétés de gestion d’OPCA non publics : si le candidat au renouvellement est une personne morale, un extrait de casier judiciaire doit être fourni par la personne morale **et** son représentant permanent.  [↑](#footnote-ref-6)
7. Tous les responsable d’une fonction réglementée à laquelle ils ont été nommés avant la publication de la communication FSMA\_2019\_27 doivent compléter le « *Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer auprès des sociétés de gestion d’OPC(A) publics et des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement »*. [↑](#footnote-ref-7)
8. « *Questionnaire en vue de la nomination et de l’agrément en tant que compliance officer auprès des sociétés de gestion d’OPC(A) publics et des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement*. » [↑](#footnote-ref-8)
9. Couvrant au moins le coût de poursuites pénales et les frais judiciaires découlant de procédures et actions judiciaires qui seraient introduites à l'encontre du compliance officer à titre personnel pour des faits commis dans l'exercice de ses missions ainsi que les frais découlant d’une procédure de licenciement. [↑](#footnote-ref-9)
10. Couvrant au moins le coût de poursuites pénales et les frais judiciaires découlant de procédures et actions judiciaires qui seraient introduites à l'encontre du compliance officer à titre personnel pour des faits commis dans l'exercice de ses missions ainsi que les frais découlant d’une procédure de licenciement. [↑](#footnote-ref-10)